



Conditions de remboursement d'un achat

Par **osarti_old**, le **14/12/2007** à **19:41**

Lors d'une promenade, j'ai remarqué une montre à offrir pour les fêtes de Noël.

Habitant à 50 km de la boutique et ne pouvant me libérer, j'ai demandé à un membre de ma famille d'aller chercher la montre à ma place.

Pour cela, j'ai pris soin de rechercher le téléphone de la boutique ou j'ai eu un vendeur qui me dit mettre la montre (300 €) de côté.

Lorsque l'on me ramène la montre, je constate que ce n'est pas celle que je voulais.

Je téléphone et là le patron me dit que la montre que je désire se trouve dans la boutique de son beau père ... soit à 200 mètres de la sienne ...

Il refuse de me rembourser et me dit qu'il me fait un bon d'achat dans sa boutique et que par conséquent je dois refaire l'achat chez son beau père.

Le vendeur est-il dans ses droits ?

(La montre a été achetée ce mardi et sera rendue dimanche)

merci d'avance

Par **Jurigaby**, le **14/12/2007** à **22:21**

Bonjour.

Quand et surtout dans quel magasin avez-vous effectivement acheté la montre ?

Parce que là je vois pas ce que le beau fils vient faire de l'histoire ?

Par **osarti_old**, le **14/12/2007** à **22:44**

En fait il y a deux bijouteries qui sont la propriété de deux personnes différentes mais faisant partie de la même famille (et donc avec le même nom)

Je souhaite surtout savoir si légalement je peux exiger d'être remboursé de cette montre. Sachant qu'elle a été achetée il y a 3 jours.

On me propose un avoir dans le commerce .. mais cela ne m'arrange absolument pas car la montre qui m'intéresse se trouve dans l'autre bijouterie.

Le responsable m'a dit que ce n'était pas possible car le chèque était rentré dans sa comptabilité.

Voici des infos sur les bijouteries :

<http://societes.com/societe/bijouterie-seneca-giraut-et-fils-581920931r.html>

<http://societes.com/societe/bijouterie-debuire-seneca-487941247r.html>

Par **Jurigaby**, le **15/12/2007** à **13:47**

Quel montre avez vous effectivement acheté?

La bijouterie met-elle en place une garantie contractuelle?

Sinon, sauf si il a erreur sur la chose, le contrat est valable et il n'y a pas de délai légal de retractation.

Par **osarti_old**, le **15/12/2007** à **16:57**

Je vous remercie pour vos réponses.